

**Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages  
Année scolaire 2023-2024  
Préscolaire**

Voici des informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2023-2024.

<b>Première communication écrite</b>
➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant;
<b>Bulletin 1</b>
➤ Étape 1 : <b>30 août au 3 novembre</b> ;
<b>Bulletin 2</b>
➤ Étape 2 : <b>6 novembre au 16 février</b> ;
<b>Bulletin 3</b>
➤ Étape : <b>19 février au 21 juin</b> ; ➤ Bulletin disponible sur Mozaïk-Parents <b>le 28 juin</b> .

	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3</b>
<b>Accroître son développement physique et moteur</b>	x		x
<b>Construire sa conscience de soi</b>		x	x
<b>Vivre des relations harmonieuses avec les autres</b>	x		x
<b>Communiquer à l'oral et à l'écrit</b>		x	x
<b>Découvrir le monde qui l'entoure</b>		x	x

Différents moyens sont mis en place pour évaluer les enfants : observations, différents travaux, exercices, situations d'évaluation, etc.